

---

# **Subvention d'investissement Exercice 2020**

## **Demande auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

### **Programme d'investissement sur les infrastructures**

## INTITULE DU PROJET

Programme d'investissement sur les infrastructures.

## PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Ce programme d'investissement a pour objet la rénovation et l'amélioration du patrimoine et des équipements du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône.

Les principaux postes de dépenses au sein de ce programme concernent :

- Les travaux relatifs à la rénovation et aux aménagements sur les bâtiments et les VRD associées, pour l'ensemble des sites de l'établissement (État-major, centre de formation, groupements, centre de secours...).
- Les acquisitions, ou le renouvellement d'équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement des sites.

## OBJECTIFS DU PROJET

Les principaux objectifs qui se dégagent de ce programme sont :

- Les installations et aménagements en faveur du plan de « féminisation ».
- Les aménagements permettant de garantir de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité des personnels au sein des casernements.
- Les installations et aménagements liés au développement des écoles de Jeunes Sapeurs-Pompiers.
- Le plan de sécurisation des casernements pour garantir la continuité de service pour les appels d'urgence de proximité, et renforcer la sûreté des sites (vidéosurveillance, accessibilité, automatisation des systèmes d'ouvertures...).
- Les travaux annuels de rénovation avec un axe développement durable pour les économies d'énergie.

## DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement à subventionner sont réalisées sur les communes appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

### Enveloppes de travaux par opération d'investissement

Opérations d'investissement	Enveloppe HT des travaux
Installations et aménagements en faveur du plan de féminisation	21 668,59
Aménagements permettant de garantir de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité des personnels au sein des casernements.	1 171 684,79
Installations et aménagements liés au développement des écoles de Jeunes Sapeurs-Pompiers	75 692,06
Plan de sécurisation des casernements pour garantir la continuité de service pour les appels d'urgence de proximité, et la sûreté des sites	324 375,23
Travaux de rénovation avec un axe développement durable pour les économies d'énergie	97 928,05
<b>Total HT des travaux</b>	<b>1 691 348,72</b>

### Détail des travaux

#### ***Les travaux pour les installations et aménagements en faveur du plan de « féminisation ».***

- Création et réhabilitation de vestiaires femmes.
- Travaux de rénovation et aménagements de locaux à sommeil femmes.
- Création et rénovation de locaux de douches et sanitaires femmes.
- Création douches et sanitaires dans chambres femmes.

#### ***Les aménagements permettant de garantir de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité des personnels au sein des casernements.***

- Travaux de rénovation de locaux de vie.
- Création et rénovation de locaux à sommeil.
- Création et rénovation de locaux de douches et sanitaires.
- Rénovation des installations plomberie et électricité.
- Climatisation des locaux de vie et des locaux à sommeil.

#### ***Les installations et aménagements liés au développement des écoles de Jeunes Sapeurs-Pompiers.***

- Création de vestiaires, de locaux pour la formation, et de bureaux.

***Le plan de sécurisation des casernements pour garantir la continuité de service pour les appels d'urgence de proximité, et renforcer la sûreté des sites.***

- Installation et rénovation de portails automatisés.
- Installation et rénovation de clôtures.
- Travaux de câblage et mise en œuvre de dispositifs d'interphones et de vidéo-protection.
- Installation de groupes électrogènes.
- Installation de système de télégestion.

***Les travaux de rénovation avec un axe développement durable pour les économies d'énergie.***

- Travaux de gros œuvre.
- Rénovation menuiseries avec double vitrage.
- Remplacement et rénovation de systèmes de chauffage et eau chaude sanitaire.
- Rénovation des systèmes d'éclairage.
- Bornes électriques pour recharge de véhicules

**Sites concernés par les travaux**

---

***Plan de féminisation :***

- Berre
- Gémenos
- Golfe de Fos
- Meyrargues
- Martigues
- Port saint Louis
- Roquevaire
- Vitrolles

***Aménagements au sein des casernements sur les volets conditions de sécurité et hygiène :***

- Aix-en-Provence
- Allauch
- Aubagne
- Auriol
- Basse Vallée de l'Arc
- La Bouilladisse
- Berre l'Etang
- Carnoux
- Cassis
- Centre de formation départemental
- Côte bleue Est
- Chateauneuf les Martigues
- Concors
- CTA CODIS
- Cuges les Pins
- Direction Départementale
- Eyguières
- Fos sur mer
- Fuveau
- Gardanne
- Gémenos

- Golfe de Fos
- Istres
- Lamanon
- Luynes
- Les pennes Mirabeau
- Miramas
- Meyrargues
- Marignane
- Martigues
- Pélissanne
- Port de bouc
- Port Saint Louis
- Plateau Technique Risques Industriels
- Rognac
- Salon de Provence
- Sausset les Pins
- Sénas
- Saint Mitre les Remparts
- Sainte Victoire
- Trets
- Vitrolles

***Installations et aménagements liés au développement des écoles de JSP :***

- Cuges les pins
- Gémenos
- Meyrargues
- Port Saint Louis

***Plan de sécurisation des casernements :***

- Aix-en-Provence
- Allauch
- Aubagne
- Berre l'Etang
- Centre de formation départemental
- Concors
- Cuges les Pins
- Eyguières
- Direction Départementale
- Fuveau
- Istres
- Lamanon
- La Roque d'Anthéron - Charleval
- Les Pennes Mirabeau
- Luynes
- Marignane
- Mallemort
- Mimet
- Miramas
- Pélissanne
- Port Saint Louis
- Salon de Provence
- Sausset les Pins
- Sénas
- Septèmes les Vallons



<b>COUT DU PROJET</b>		
Travaux & acquisitions		<b>1 691 348,72 €</b>
Autres <sup>(1)</sup>		
<b>Coût Total HT (a)</b>		<b>1 691 348,72 €</b>
TVA	20,00%	338 269,74 €
<b>Coût TTC</b>		<b>2 029 618,46 €</b>

<b>Plafond HT de la dépense subventionnable</b>		
Travaux & acquisitions		1 000 000 €
Autres <sup>(1)</sup>		0 €
<b>Total HT (b)</b>		<b>1 000 000 €</b>

## FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

<b>1 Autofinancement</b>	<b>30%</b>	<b>300 000 €</b>
--------------------------	------------	------------------

<b>2 Subventions</b>	<b>70%</b>	
Etat	0% de la dépense subventionnable HT	0 €
Département	0% de la dépense subventionnable HT	0 €
Métropole	70% de la dépense subventionnable HT	700 000 €
Autres	0% de la dépense subventionnable HT	0 €
<b>Total (2)</b>		<b>700 000 €</b>

<b>3 Emprunt</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>
------------------	-----------	------------

<b>Total (1+2+ 3)</b>		<b>1 000 000 €</b>
-----------------------	--	--------------------